



Rapport d'activités sur la situation financière de la municipalité – 2020

La législation municipale oblige le maire à faire un rapport sur les principales réalisations de l'année précédente et de brosser un portrait de la situation financière de la municipalité.

Bref compte-rendu des principales réalisations de 2020

En 2020, le Conseil municipal a œuvré à la réalisation de plusieurs dossiers qui ont contribué à l'amélioration de la qualité de vie des résidents :

- Dans le contexte de la pandémie de la Covid-19, acquisition du matériel nécessaire à la prévention de la propagation du virus (panneaux de plexiglass, désinfectant, etc.) ;
- L'entretien préventif de nos infrastructures routières : Réparation et pavage de plusieurs sections de routes de la municipalité comme la rue d'Orléans où il eut une réfection majeure ;
- L'avancement du projet d'assainissement des eaux : Communications régulières entre nos ingénieurs mandatés, les intervenants du MAMH, MELCC et MTQ ;
- Achèvement des travaux du lien piétonnier liant l'ancien boisé de la Fabrique et la Mairie;
- Mise en place d'une surface multisports (dek hockey) ;
- Amélioration des outils d'informations : Mise à jour du site Internet municipal (<http://stepetronille.iledorleans.com>) et utilisation accrue du journal Le Beau Lieu ;
- Un suivi budgétaire attentif et une gestion financière prudente et cohérente.

Je tiens à remercier le travail des conseillers responsables :

Monsieur **Éric Bussière** est responsable du comité consultatif de l'Urbanisme, représente la municipalité au conseil d'administration du journal Autour de l'Ile. Il s'occupe aussi du déneigement, de l'éclairage et aussi de l'aménagement du terrain de jeux.

La responsabilité des loisirs et des activités communautaires revient à madame **Marie-Claude Laflamme**. Elle s'occupe aussi des communications et de la bibliothèque.

Monsieur **Yves-André Beaulé** est le responsable de la politique Familiale – MADA, des activités communautaires, de la fête des bénévoles et de l'aménagement du boisé de l'Église.

Le conseiller **Jean Côté**, est responsable des infrastructures, des technologies de l'information et du Conseil sans papier.

Madame **Lison Berthiaume** est responsable de l'embellissement du territoire, de l'organisation du travail et du tableau de bord.

Madame **Nancy Duchaine** est responsable du transport adapté (Plumobile), du programme de gestion des matières résiduelles – PGMR, du plan de mesures d'urgence et de la piste de ski de fond.

À mon avis, le succès dans la gestion d'un petit village comme Sainte-Pétronille réside dans la cohésion, le dévouement, les compétences et l'expérience des élus ainsi que dans la contribution de nombreux bénévoles à de multiples activités d'intérêt communautaire. Je les remercie de tout cœur car ils font de notre village un endroit unique et recherché.

Je profite également de cette occasion pour remercier monsieur **Jean-François Labbé**, notre directeur général qui ne cesse de nous rappeler les principes de rigueur. Il est supporté par madame **Chantal Blouin**. Monsieur **Daniel Laflamme**, employé municipal à temps plein qui fait un travail hors pair depuis de nombreuses années et est assisté par monsieur **Stéphane Drolet**.

Rémunérations des élus en 2020*

Harold Noël Maire

- Rémunération 10 118 \$
- Allocation de dépenses (50%) 5 059 \$

Membre du Conseil des maires de la MRC

- Rémunération 12 650 \$
- Allocation de dépenses (50 %) 5 883 \$

Éric Bussière Conseiller

- Rémunération 4 458 \$
- Allocation de dépenses (50 %) 2 229 \$

Marie-Claude Laflamme Conseillère

- Rémunération 4 869 \$
- Allocation de dépenses (50 %) 2 435 \$

Yves-André Beaulé Conseiller

- Rémunération 4 869 \$
- Allocation de dépenses (50 %) 2 435 \$

Jean Côté Conseiller

- Rémunération 4 458 \$
- Allocation de dépenses (50 %) 2 229 \$

Lison Berthiaume Conseillère

- Rémunération 4 047 \$
- Allocation de dépenses (50 %) 2 024 \$

Nancy Duchaine Conseillère

- Rémunération 4 047 \$
- Allocation de dépenses (50 %) 2 024 \$

La rémunération de base des conseillers et des conseillères est de 4 047 \$. La différence payée provient du supplément alloué pour la responsabilité de pro-maire. La différence est donc attribuable à la durée pendant laquelle la personne a exercé cette fonction durant l'année 2020.

Une situation financière saine

En 2020, nous avons respecté la quasi-totalité des engagements planifiés qui s'élevaient à 1 999 620 \$ et nous avons terminé l'année avec un surplus budgétaire de 367 300 \$. Le surplus non-affecté de Sainte-Pétronille est donc de 344 790 \$ en date du 31 décembre 2020.

Cette année encore, je vous réitère que la situation financière de la municipalité est très saine. Mis à part un emprunt temporaire de 250 000 \$, le village de Sainte-Pétronille n'a aucune dette à long terme. De plus, nous avons l'un des plus bas taux de taxation au Québec et la notoriété du village est telle que l'ensemble des valeurs immobilières continue de croître à un bon rythme.

Je demeure toujours convaincu que nous arrivons à ces résultats parce que nous gérons selon nos moyens, avec l'aide de nombreux bénévoles et en mettant en commun, avec les autres villages de l'Île, toutes les charges qui ont avantage à être partagées.

À Sainte-Pétronille, la très grande majorité des revenus provient de taxes foncières sur les résidences unifamiliales. Le retrait progressif du gouvernement aux opérations de la MRC ainsi que l'ajout de nouveaux services municipaux se répercutent inévitablement sur le compte de taxes des propriétaires. Afin de préserver l'équilibre budgétaire, il est important d'envisager toutes autres sources de revenus. L'évaluation foncière imposable de la municipalité, qui était de 203 109 900 \$ en 2020 est passé à 204 398 800 \$ en 2021.

Pour 2021, les coûts reliés à l'administration municipale croîtront au rythme de l'inflation. Cependant, la réalisation du projet d'assainissement des eaux usées dans une partie du périmètre urbain engendrera des déboursés importants supportés par des subventions du MAMH et le MTQ. En tenant compte de tous ces aspects, le budget équilibré pour 2021 est donc de 13 063 020 \$.

Une liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ que la municipalité a conclus depuis un an est déposée sur le portail de la Municipalité. Une liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus au cours de cette période avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000 \$ a également été déposée.

Comme à chaque année, nous continuerons d'être très vigilants dans la gestion des taxes et nous serons rigoureux dans l'élaboration des projets. L'objectif recherché par notre administration est de s'assurer que les revenus provenant des taxes puissent servir à offrir d'excellents services municipaux, une meilleure qualité de vie et un accroissement de la valeur de votre patrimoine immobilier.

Harold Noël, agr.
Maire de Sainte-Pétronille

Contrats municipaux de plus de 2 000 \$ conclus au cours de 2020 avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000 \$

JMD Excavation

Montant: 127 833 \$

Description: Travaux d'excavation et de voirie

Englobe

Montant: 67 980 \$

Description: Travaux de génie dans divers projets

Ecogénie

Montant: 26 798

Description: Travaux liés à la coupe des arbres

Contrats municipaux de plus de 25 000 \$ conclus au cours de 2020

Déneigement T.J.

Résolution: 2019-125

Date d'attribution: 7 octobre 2019

Montant: 196 500 \$

Type d'appel d'offres: Public

Description: Déneigement des rues et des trottoirs (3 ans)

Arboriculture de Beauce inc.

Résolution: 2020-097

Date d'attribution : 5 octobre 2020

Montant: 229 426 \$

Type d'appel d'offres: Public

Description: Coupe d'arbres et émondage dans le cadre du projet d'assainissement des eaux usées.

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné
par le soussigné

CONSULTATION ÉCRITE

Aux personnes intéressées par le projet de règlement # 435 sur l'émission des permis et des certificats, par le projet de règlement # 436 sur la construction, par le projet de règlement # 437 précisant les conditions d'émission de permis dans certaines zones où l'occupation du sol est soumise à des risques dans les secteurs de fortes pentes, par le projet de règlement # 439 sur le plan d'urbanisme, par le projet de règlement # 440 sur le zonage et par le projet de règlement # 441 sur le lotissement.

Lors d'une séance tenue le 6 avril 2021, le conseil municipal a adopté :

- le projet de règlement # 435 sur l'émission des permis et des certificats ;
- le projet de règlement # 436 sur la construction ;
- le projet de règlement # 437 précisant les conditions d'émission de permis dans certaines zones où l'occupation du sol est soumise à des risques dans les secteurs de fortes pentes ;
- le projet de règlement # 439 sur le plan d'urbanisme ;
- le projet de règlement # 440 sur le zonage ;
- le projet de règlement # 441 sur le lotissement.

1. LES PROJETS DE RÈGLEMENTS

Projet de règlement # 435 sur les permis et certificats

Le projet de règlement # 435 sur les permis et certificats a pour objet de remplacer le règlement # 175 sur les permis et certificats présentement en vigueur. Ce projet de règlement, notamment :

- édicte les dispositions relatives au fonctionnaire désigné ainsi qu'à l'émission de tous les permis et certificats ;
- précise la tarification des permis et des certificats ;
- prévoit les conditions d'émission des permis de construction ;
- prévoit les conditions pour lever certaines interdictions prévues au Règlement de zonage.

Ce projet de règlement concerne tout le territoire de la municipalité du village de Sainte-Pétronille et n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

Projet de règlement # 436 sur la construction

Le projet de règlement de construction # 436 a pour objet de remplacer le règlement de construction # 153 présentement en vigueur. Ce projet de règlement, notamment :

- précise les normes générales de construction concernant les fondations ;
- édicte les normes de constructions, bâtiments ou ouvrage dangereux, incendiés ou délabré ;
- spécifie les éléments de fortification et de protection d'une construction.

Ce projet de règlement concerne tout le territoire de la municipalité du village de Sainte-Pétronille et n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

Projet de règlement # 437 précisant les conditions d'émission de permis dans certaines zones où l'occupation du sol est soumise à des risques dans les secteurs de fortes pentes

Le projet de règlement # 437 est un nouveau règlement, qui, notamment :

- édicte les normes à appliquer aux zones de pentes fortes, de haut de talus et de bas de talus tel que décrites à l'article 11.5.1 du règlement de zonage ;
- précise le contenu des études géotechniques à produire lors d'une construction dans une zone de pentes fortes, de haut de talus et de bas de talus ;
- précise le rôle du conseil municipal.

Ce projet de règlement concerne tout le territoire de la municipalité du village de Sainte-Pétronille et n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

Le Projet de règlement # 439 sur le plan d'urbanisme

Le Projet de règlement # 439 sur le plan d'urbanisme a pour objet d'assurer une vision d'ensemble du territoire de la Municipalité du village de Sainte-Pétronille conforme aux grandes orientations inscrites au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de l'Île d'Orléans, tout en recherchant une cohérence entre les différentes parties du territoire.

Résumé du plan d'urbanisme

Le plan d'urbanisme (Règlement # 439) se veut le reflet des préoccupations d'aménagement et de développement de la municipalité. Le plan d'urbanisme sert aussi de trait d'union entre les préoccupations régionales et les préoccupations locales.

Les grandes orientations d'aménagement du territoire du village de Sainte-Pétronille s'inscrivent à l'intérieur de celles retenues dans le cadre du schéma d'aménagement révisé de la MRC de l'Île d'Orléans. Voici un résumé de ces grandes orientations :

- planifier l'aménagement et le développement du territoire agricole en accordant la priorité aux activités et aux entreprises agricoles en zone agricole, dans le respect des particularités du milieu, de manière à favoriser le développement économique ;
- développement des ensembles et des sites d'intérêt historique et culturel ;
- développement des potentiels touristiques du milieu ;
- l'amélioration, la consolidation des équipements, des infrastructures et des services publics ;
- L'amélioration de la qualité de l'environnement.
- contribuer au développement économique, social, communautaire, culturel et touristique de la MRC ;
- le territoire du village de Sainte-Pétronille est découpé en aires d'affectation pour lesquelles sont définis les principaux usages autorisés et les densités d'occupation prévues ;
- le village de Sainte-Pétronille identifie les contraintes physiques sur son territoire.

Ce projet de règlement concerne tout le territoire de la municipalité du village de Sainte-Pétronille.

Ce projet de règlement est susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter de l'ensemble du territoire de la municipalité. Il contient des dispositions propres à certaines zones. Ces dernières sont illustrées au plan de zonage faisant partie intégrante du projet de règlement et pouvant être consulté aux endroits indiqués plus bas.

Le projet de règlement # 440 sur le zonage

Le projet de règlement # 440 sur le zonage a pour objet de remplacer le règlement de zonage # 151 présentement en vigueur. Ce projet de règlement, notamment :

- classifie les constructions et les usages ;
- divise le territoire de la municipalité en zones ;

- spécifie, pour chaque zone, les constructions ou les usages qui sont autorisés et ceux qui sont prohibés ;
- édicte des normes sur les usages et constructions accessoires, la volumétrie des constructions, l'utilisation des espaces libres sur un terrain, le stationnement, l'affichage, l'aménagement des terrains, les usages, constructions et lots dérogatoires protégés par droits acquis, les zones de contraintes naturelles et anthropiques et autres.

Ce projet de règlement concerne tout le territoire de la municipalité du village de Sainte-Pétronille.

Ce projet de règlement est susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter de l'ensemble du territoire de la municipalité. Il contient des dispositions propres à certaines zones. Ces dernières sont illustrées au plan de zonage faisant partie intégrante du projet de règlement et pouvant être consulté aux endroits indiqués plus bas.

Projet de règlement # 441 sur le lotissement

Le projet de règlement # 441 sur le lotissement a pour objet de remplacer le règlement de lotissement # 152 présentement en vigueur. Ce projet de règlement édicte des normes sur la superficie et les dimensions des lots ou des terrains par catégories de construction ou d'usages.

Ce projet de règlement concerne tout le territoire de la municipalité du village de Sainte-Pétronille.

Ce projet de règlement est susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter de l'ensemble du territoire de la municipalité. Il contient des dispositions propres à certaines zones. Ces dernières sont illustrées au plan de zonage faisant partie intégrante du Projet de règlement et pouvant être consulté aux endroits indiqués plus bas.

2. CONSULTATION ÉCRITE

Durant la période d'état d'urgence sanitaire et suivant l'arrêté ministériel 2020-074 daté du 2 octobre 2020, le processus de consultation qui fait l'objet du présent avis remplace le processus usuel d'assemblée publique de consultation (« en présentiel », suivant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme) et ce, pour chacun des projets de règlements indiqués à la première section du présent avis.

Toute personne qui désire transmettre des commentaires en lien avec l'un ou l'autre des projets de règlements précédemment identifiés doit le faire dans les 15 jours de la présente publication, soit à compter du 29 avril 2021, jusqu'au 13 mai 2021, à l'une ou l'autre des adresses suivantes :

Par courriel : info@stepetronille.com

Par courrier ou par remise des documents sur place : 3, chemin de l'Église, Sainte-Pétronille (Québec), GOA 4C0

Les commentaires obtenus seront soumis aux membres du conseil avant l'adoption des règlements.

3. RÈGLEMENTS SUSCEPTIBLES D'APPROBATION RÉFÉRENDIAIRE

Suivant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et dans la mesure où ici, il s'agit du remplacement, notamment, des règlements de zonage et de lotissement, dans le contexte de la révision du plan d'urbanisme de la municipalité, les règlements # 440 sur le zonage et # 441 sur le lotissement doivent être approuvés par les personnes habiles à voter de l'ensemble du territoire de la municipalité.

Chacun de ces règlements, une fois adoptés, fera l'objet d'une procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter (registre), en tenant compte des mesures sanitaires qui seront alors en vigueur et, si le nombre de signatures est atteint au registre (ou si le nombre de demandes reçues est atteint, selon les règles sanitaires qui seront alors applicables), ils pourront faire l'objet d'un scrutin référendaire.

En conséquence, après l'adoption des règlements par le conseil, un avis sera publié aux fins d'informer les personnes habiles à voter du territoire de la municipalité du processus qui sera alors applicable et des délais pour ce faire (registre par voie de « demande écrite » ou registre « en présentiel »).

4. OBTENTION DES DOCUMENTS ET INFORMATIONS

Ces projets de règlements peuvent être consultés :

- Au bureau du soussigné situé au 3, chemin de l'Église, Sainte-Pétronille (Québec) GOA 4C0, aux jours et heures d'ouverture des bureaux;

- Sur le site Internet de la Municipalité au <http://www.ste-petronille.iledorleans.com/>, à l'onglet Refonte de la réglementation d'urbanisme.

Le 7 avril 2021

Jean-François Labbé
Directeur général, secrétaire-trésorier

Nouvelles de la bibliothèque *La Ressource* de Sainte-Pétronille

Coup de cœur de nos lecteurs

Là où je me terre, de Caroline Dawson.

Nouveautés et suggestions de lecture

Atuk, elle et nous, de Michel Jean. Après le succès de *Kukum*, l'auteur raconte la vie de sa grand-mère innue dans sa communauté de chasseurs de la forêt boréale.

Le printemps le plus long, d'Alec Castonguay. Enquête captivante qui conduit le lecteur dans les coulisses de la pandémie, dans les laboratoires, les départements de santé publique et dans les officines du pouvoir.

Le crépuscule des fauves, de Marc Lévy. Voici la suite de *C'est arrivé la nuit*, intrigue appréciée des lecteurs.

Une rose seule, de Muriel Barbery. Une botaniste se rend à Kyoto pour la lecture du testament de son père, marchand d'art japonais. Le livre est une célébration de la vie et de la force de la nature.

Les oubliés, de John Grisham. Énigme policière sur la justice américaine.

Le chant des ténèbres, de Ian Rankin. Roman policier qui aborde la violence de la xénophobie et explore la puissance des liens familiaux.

Un café pour Marie, de Serge Bouchard. Recueil de courts textes de l'anthropologue Bouchard, grand observateur de la vie quotidienne, du passé et de la nature. Ce livre est aussi un hommage touchant à sa compagne défunte.

Viellir avec panache, de Jocelyne Robert. Véritable pamphlet, où la sexologue s'indigne sur la façon dont les aînés sont traités par notre société. Elle déboulonne tous les clichés reliés au vieillissement et propose une nouvelle perception de l'âge, moment de toutes les libertés.

Les collines de Bellechasse T.02 Hormidas, de Marthe Laverdière. La suite du roman historique *Éva*.

L'anse-à-la-joie, de France Lorrain. Roman historique du début du XX^e siècle en Gaspésie.

Abolition des frais de retard

Le Réseau Biblio nous autorise enfin à abolir les frais appliqués aux livres rendus en retard à la bibliothèque. Ces amendes seront cependant maintenues pour les nouveautés des quatre plus récents mois. Des rappels automatiques continueront d'être envoyés aux usagers qui dépassent la date de retour de leurs emprunts.

Courriels

Si vous n'avez pas déjà donné votre adresse de courriel à la bibliothèque, nous vous demandons de nous la communiquer pour un échange plus facile des informations.

Merci

Merci à monsieur Martin Gourdeau pour le don de livres récents faits à la bibliothèque. Nous vous rappelons que faute d'espace et de moyens, nous ne pouvons plus accepter les dons de livres, mais les ouvrages très récents et qui conviennent à nos collections peuvent encore être reçus.

Nouvel horaire

Plusieurs usagers ont manifesté leur satisfaction de l'ouverture de la bibliothèque le mercredi en après-midi pendant la pandémie, mesure visant à respecter le couvre-feu de 20 heures. Nous ajouterons donc cet horaire à celui du mardi soir. Cet horaire entre en vigueur, après la levée des règlements sanitaires pour contrer la nouvelle vague de contagion.

À l'avenir, la Bibliothèque sera donc ouverte :

- Les mardis de 19 heures à 20 h 30.
- Les mercredis de 13 à 15 heures.
- Les dimanches de 10 heures à midi.

Nos services documentaires en ligne sont toujours accessibles. Consultez le site : <https://www.reseaubibliocnca.qc.ca/fr>.

Vous pouvez consulter nos collections sous l'onglet « Catalogue ». La Bibliothèque La Ressource est listée sous le numéro 018.

Vous pouvez ainsi choisir vos livres, faire vos réservations ou renouveler un prêt.

Vous pouvez également nous joindre par téléphone au numéro 418 828-8888, ou par courriel à l'adresse suivante : bibliopetronille@gmail.com

L'équipe des bénévoles de la bibliothèque La Ressource

Pour enregistrer un chien

La SPA détient le contrat pour la gestion des licences de chiens. Comme mentionné dans une publication précédente, des employés de cet organisme sillonnent actuellement le territoire de la municipalité afin d'enregistrer les chiens.

Si jamais vous venez de vous procurer un chien, vous pouvez l'enregistrer de la façon suivante :

1. La façon la plus simple est de se rendre sur le site sécurisé :
<https://spadequebec.ca/services/licence-canine>
2. Téléphoner directement à la SPA au 418-527-9104 (paiements par carte de crédit).

Une fois l'animal enregistré, vous pouvez payer le frais en utilisant le site sécurisé, une carte de crédit ou un chèque à l'ordre de la SPA de Québec en l'acheminant au 1130 ave Galilée, Québec, G1P 4B7.



Pour publier un article

Si vous désirez faire paraître un article dans votre journal local, vous pouvez le faire en communiquant avec nous au 418 828-2270, en nous l'envoyant par courriel (info@stepetronille.com) ou tout simplement en le faisant parvenir au bureau de la mairie. La prochaine date de tombée pour nous remettre vos articles est le **9 mai 2021**.

Heures d'ouverture de la mairie

Lundi au jeudi

- 8 h 30 à 12 h
- 13 h à 16 h 30

3, chemin de l'Église
Sainte-Pétronille
GOA 4C0

Tél. : 418 828-2270
@: info@stepetronille.com

Guide des services culturels et communautaires

Le guide des activités culturels et communautaires est maintenant disponible le site Internet de la municipalité (<http://www.ste-petronille.iledorleans.com>).

Abris temporaires

Nous vous rappelons que les abris temporaires doivent être enlevés à compter du 1^{er} mai prochain.



Crédit d'impôt pour mise aux normes d'installations d'assainissement des eaux usées résidentielles



Vous pourriez avoir droit au crédit d'impôt remboursable pour la mise aux normes d'installations d'assainissement des eaux usées résidentielles si, entre autres, les conditions suivantes sont remplies :

- vous résidiez au Québec le 31 décembre de l'année visée par la demande (ou le jour où vous avez cessé de résider au Canada);
- vous ou votre conjoint avez conclu une entente après le 31 mars 2017 avec un entrepreneur qualifié afin qu'il réalise des travaux portant sur des installations d'assainissement des eaux usées à l'égard d'une habitation admissible (soit, en règle générale, une habitation située

au Québec dont vous êtes propriétaire et qui constitue votre lieu principal de résidence ou, à certaines conditions, un chalet dont vous êtes propriétaire);

- les dépenses engagées pour ces travaux ont été payées dans l'année visée par la demande.

Ce crédit d'impôt s'applique pour les années 2017 à 2022 seulement.

Calcul du crédit

Le crédit d'impôt maximal qui peut être accordé pour votre habitation, pour les années 2017 à 2022, est de 5 500 \$.

Pour connaître toutes les conditions donnant droit à ce crédit d'impôt et pour en calculer le montant, remplissez le formulaire Crédit d'impôt pour mise aux normes d'installations d'assainissement des eaux usées résidentielles (TP-1029.AE).



Printemps et gestion animalière

SPA Retour des cages-trappes

Comme nous avons passé la date du 1^{er} avril, il est à nouveau permis d'utiliser des cages-trappes pour capturer, par exemple, des chats errants, jusqu'au 31 octobre prochain. Les modalités d'usage des cages-trappes sont relativement simples et peuvent varier légèrement d'une municipalité à l'autre. Habituellement, un dépôt sera exigé et il sera remboursé si la cage est ramenée dans les délais et sans bris. D'autres légers frais peuvent s'appliquer selon les circonstances. Plus de détails : <https://spadequebec.ca/services/location-de-cages-de-capture/>.

Programme de chats de ferme

Il y a quelques semaines, la SPA de Québec a lancé un programme de chats de ferme. Il s'agit de replacer des chats stérilisés, microchipés et vaccinés dans des bâtiments agricoles parce qu'ils sont trop craintifs pour aller à l'adoption traditionnelle. Ces animaux contrôleront la vermine et ne se reproduiront pas, comme ils ont été opérés. La SPA est actuellement à la recherche de producteurs agricoles intéressés à accueillir un tel animal. Pour plus de détails : <https://spadequebec.ca/chats-de-ferme/>

Retour du CSR

Le printemps est aussi une période propice pour le CSR (Capture-stérilisation-relâche) pour contrôler les colonies de chats errants. Si vos citoyens souhaitent une telle intervention, ils n'ont qu'à communiquer avec la SPA. Pour en savoir plus : <https://spadequebec.ca/services/capture-sterilisation-relache-csr-2/>

Village de Sainte-Pétronille
Portrait de la situation financière
Au 31 mars 2021

Revenus	Budget 2020	Réel
Taxes	1 100 544	423 687
Vidanges	81 525	32 804
Transferts	60 735	60 735
Autres revenus de sources locales	70 181	206 682
Surplus - Équilibre budgétaire	28 076	0
Investissements	11 721 959	0
Total	13 063 020	723 908

Dépenses	Budget 2020	Réel
Conseil municipal	63 677	13 890
Application de la loi	500	0
Gestion financière et administrative	391 811	134 772
Greffé	11 150	0
Évaluation	35 600	8 308
Sécurité publique	279 677	400
Transport	293 758	88 548
Hygiène du milieu	85 025	21 671
Aménagement et urbanisme	54 600	2 363
Loisirs	102 563	18 438
Contribution du budget - act. Investissement	22 700	0
Investissements	11 721 959	2 037
Total	13 063 020	290 427

Comparatif 2020

Revenus	Budget 2020	Réel
Taxes	1 186 927	493 381
Autres revenus de sources locales	60 110	37 425
Transferts	9 110	9 096
Surplus - Équilibre budgétaire	73 773	0
Investissements	669 700	0
Total	1 999 620	539 902

Dépenses	Budget 2020	Réel
Conseil municipal	65 429	15 479
Application de la loi	500	0
Gestion financière et administrative	400 626	152 777
Greffé	10 400	0
Évaluation	20 750	1 197
Sécurité publique	265 866	4 042
Transport	286 397	84 346
Hygiène du milieu	96 740	23 310
Aménagement et urbanisme	46 600	36 391
Loisirs	92 912	13 001
Contribution du budget - act. Investissement	43 700	0
Investissements	669 700	2 384
Total	1 999 620	332 927